



Aux Communes concernées

Saint-Cergue, le 30 avril 2012

Affaire traitée par Mme Gallay - Municipale

Concerne : Passage à niveau La Givrine

Madame, Monsieur,

La sécurisation des passages à niveau sur la ligne du NStCM doit obligatoirement s'effectuer d'ici 2014. Le passage à niveau de la Givrine ne possède pas de sécurisation. Le NStCM a prévu les travaux en 2012.

Lors de l'établissement du PPA de la Givrine une convention a été signée avec les propriétaires de l'hôtel-restaurant de la Givrine qui réglait leur participation à la sécurisation du passage à niveau.

Il s'avère que plusieurs partenaires sont touchés par ce passage à niveau, malgré le fait qu'il n'existe qu'une seule servitude de passage au registre foncier.

La commune de St-Cergue, en tant que commune territoriale, vous invite à une séance afin que vous puissiez prendre connaissance du projet, de ses coûts et de discuter des participations de chacun.

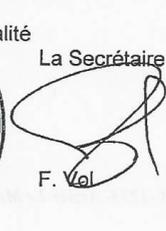
Les partenaires qui ont été identifiés jusqu'à présent sont : le NStCM, les propriétaires de l'hôtel-restaurant de la Givrine, les communes d'Arzier - Le Muids, Genolier, Givrins, Nyon et St-Cergue.

Nous vous proposons plusieurs dates de séance dans le doodle ci-joint en vous remerciant de bien vouloir le compléter selon vos convenances.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  T. Magnenat

La Secrétaire  F. Vol



Commune de Saint-Cergue